FINANCIERE SOFAR

Société par actions simplifiée
au capital de 2 102 700 euros
Siège social : Rue Nicolas Baudin, 85000 LA ROCHE SUR YON
984 602 193 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 FEVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 231 557,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	231 557,98 euros
Absorption des pertes antérieures	60 090,55 euros
Solde	171 467,43 euros
A la réserve légale	8 573,37 euros
Solde	162 894,06 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 162 894,06 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 FEVRIER 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
David PAPIN



SOFAR
votre expert comptable

AU SERVICE DE VOTRE ENTREPRISE
PROCHE DE VOUS !

Comptes annuels 2025

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

SAS FINANCIERE SOFAR

Rue Nicolas Baudin
85000 LA ROCHE SUR YON

Exercice clos au 30/09/2025

Certifiés conformes
le Président

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 560 486		6 560 486	6 560 486
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**6 560 486**		**6 560 486**	**6 560 486**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	12 160		12 160	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	26 154		26 154	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	224 998		224 998	61 818
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**263 312**		**263 312**	**61 818**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**6 823 798**		**6 823 798**	**6 622 304**

Bilan

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 102 700	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	47 293	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-60 091	
Résultat de l'exercice	**231 558**	**-60 091**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 321 461**	**1 939 909**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*1 881 150*	*2 054 471*
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 881 150	2 054 471
Emprunts et dettes financières diverses	159 813	196 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 461 168	2 431 302
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	206	621
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**4 502 337**	**4 682 394**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**6 823 798**	**6 622 304**

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				

	30/09/2025	30/09/2024
Autres achats et charges externes (a)	555	4 925
Impôts, taxes et versements assimilés		4 561
Total charges d'exploitation (II)	**555**	**9 486**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-555**	**-9 486**
Autres intérêts et produits assimilés (3)	350 000	45 683
Total produits financiers (V)	**350 000**	**45 683**
Intérêts et charges assimilées (4)	156 201	96 287
Total charges financières (VI)	**156 201**	**96 287**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**193 799**	**-50 605**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**193 244**	**-60 091**

Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices (X)	-38 314	
Total des produits (I+III+V+VII)	**350 000**	**45 683**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**118 442**	**105 773**
BENEFICE OU PERTE	**231 558**	**-60 091**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FINANCIERE SOFAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 6 823 798 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 231 558 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	6 560 486			6 560 486
Immobilisations financières	**6 560 486**			**6 560 486**
ACTIF IMMOBILISE	**6 560 486**			**6 560 486**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SOFAR 85000 LA ROCHE SUR YON	134 960	3 071 711	99,88	886 959
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	6 560 485	6 560 485			350 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 38 314 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	38 314	38 314	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**38 314**	**38 314**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice	10 270	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	210 270	10,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 502 337 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 881 150	218 997	1 033 623	628 530
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	159 813	159 813		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 461 374	2 461 374		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 502 337**	**2 840 184**	**1 033 623**	**628 530**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	203 347			
(**) Dont envers les associés	2 461 168			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	44 924
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	71 682
Total	**116 606**

Notes sur le compte de résultat

OUEST AQUITAINE AUDIT Commissariat aux comptes

- Mikaël HUGONNET : Expert-comptable - Commissaire aux comptes - Expert judiciaire
- Stéphane MELIN : Expert-comptable - Commissaire aux comptes

FINANCIERE SOFAR

Société par actions simplifiée au capital de 2 102 700 €
Siège social : Rue Nicolas Baudin
85000 LA ROCHE SUR YON
RCS : LA ROCHE SUR YON 984 602 193

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2025

Aux Associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE SOFAR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➢ Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières », la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues par la Direction pour chacune des activités.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous vous informons que la société ne présente, à la date de clôture de l'exercice, aucune créance client ni de dette fournisseur. Par conséquent, aucune information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients n'est à mentionner au titre de l'exercice concerné.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-57 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

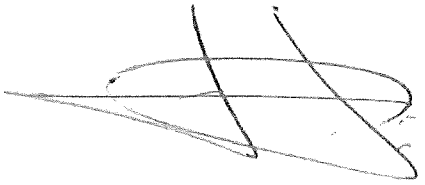
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application des statuts, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Poitiers, le 27 février 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS OUEST AQUITAINE AUDIT



Mikaël HUGONNET
Commissaire aux Comptes

FINANCIERE SOFAR
au capital de 2 102 700€
Rue Nicolas Baudin - 85000
LA ROCHE SUR YON

R.C.S LA ROCHE SUR YON 984 602 193
N° SIRET : 984 602 193 00018
Code APE : 6920 Z

Comptes Annuels

01.10.2024 - 30.09.2025

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	6 560 486		6 560 486	6 560 486
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**6 560 486**		**6 560 486**	**6 560 486**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	12 160		12 160	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	26 154		26 154	
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	224 998		224 998	61 818
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**263 312**		**263 312**	**61 818**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**6 823 798**		**6 823 798**	**6 622 304**

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Bilan

	Net au 30/09/25	Net au 30/09/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 102 700	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	47 293	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-60 091	
Résultat de l'exercice	**231 558**	**-60 091**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 321 461**	**1 939 909**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*1 881 150*	*2 054 471*
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 881 150	2 054 471
Emprunts et dettes financières diverses	159 813	196 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 461 168	2 431 302
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	206	621
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**4 502 337**	**4 682 394**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**6 823 798**	**6 622 304**

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				

	30/09/2025	30/09/2024
Autres achats et charges externes (a)	555	4 925
Impôts, taxes et versements assimilés		4 561
Total charges d'exploitation (II)	**555**	**9 486**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-555**	**-9 486**
Autres intérêts et produits assimilés (3)	350 000	45 683
Total produits financiers (V)	**350 000**	**45 683**
Intérêts et charges assimilées (4)	156 201	96 287
Total charges financières (VI)	**156 201**	**96 287**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**193 799**	**-50 605**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**193 244**	**-60 091**

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-38 314	
Total des produits (I+III+V+VII)	**350 000**	**45 683**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**118 442**	**105 773**
BENEFICE OU PERTE	**231 558**	**-60 091**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FINANCIERE SOFAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 6 823 798 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 231 558 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 86 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 30 septembre la société a enregistré une augmentation de capital de 102 700€, suite à l'intégration d'un nouvel associé.

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	6 560 486			6 560 486
Immobilisations financières	**6 560 486**			**6 560 486**
ACTIF IMMOBILISE	**6 560 486**			**6 560 486**

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z